

SEANCE DU 27 FEVRIER 2023

Date de convocation : 18 février 2023

Date d'affichage : 17 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept février à 19 heures, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe VAUGEOIS, Maire.

Présents : MM. Christine BISSON, Alexandre HERMAN, Martine HERMAN, Prescilla LEGLUAIS (départ à 20 h 20), Marie-Laure LEHENAFF (arrivée à 19 h 15), Jérôme MAUGER (arrivé à 20 h), Michel PENLAE, Bastien PEZERIL, Joël PEZERIL, Céline ROCQUES, Philippe VAUGEOIS.

Absents excusés : MM. Nadia CHETTOUH, Benoît FOURREAU.

Secrétaire de séance : Mme Prescilla LEGLUAIS, puis Mme Christine BISSON après 20 h 20.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 JANVIER 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 10 janvier 2023.

BILAN IMPAYES

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'état des impayés cantine arrêté au 21 février 2023.

Celui-ci fait ressortir un montant de 1 939.63 €.

Il leur précise que les procédures ont été engagées pour recouvrer les sommes dues.

LOGEMENT DES ECOLES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu le 11 janvier 2023 en lettre recommandée en ligne de Monsieur FOLATRE, locataire d'un des logements de l'école relatif à la résiliation de son bail au 10 mars 2023.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'effectuer un état des lieux de sortie le vendredi 10 mars 2023 à 14 h.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent cette proposition et demandent à Messieurs Michel PENLAE et Joël PEZERIL de s'en charger.

De plus, Monsieur le Maire leur propose de faire établir des devis de diagnostic de performance énergétique (DPE).

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent cette proposition et demandent à Monsieur Michel PENLAE de demander des devis.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE

Par référence aux circulaires du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011 et au courrier du 22 février 2023 de Monsieur le Préfet de la Manche, concernant l'indemnité de gardiennage des Églises Communales ; le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder l'indemnité due pour l'année 2023, à savoir 200,00 € à Monsieur Claude LEPRIVEY demeurant La Cuirerie 50200 CAMBERNON.

EPARAGE DES CHEMINS

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident de renouveler l'éparage des chemins dans les mêmes conditions que l'année passée et décident de faire appel à l'entreprise VANTOMME de FEUGERES.

Celle-ci interviendra pour le premier passage en Mai et pour le second passage en Août.

DEVIS CHEMINS

Monsieur Joël PEZERIL, Adjoint au Maire présente aux membres du Conseil Municipal deux devis reçus des entreprises SARL TP EUDE de CREANCES et SAS FATOUT TP de SAINT SAUVEUR VILLAGES relatifs aux travaux de dérasement des chemins Les Ridelières, de la Route de Marivaux et de la Route de La Cuirerie et aux travaux du réseau d'eaux pluviales du chemin La Besnetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les devis les moins disant de l'entreprise SAS FATOUT TP de SAINT SAUVEUR VILLAGES d'un montant de 4 979.52 € TTC relatif aux travaux de dérasement et d'un montant de 2 999.92 € TTC relatif aux travaux du réseau d'eaux pluviales.

DEVIS FLEURISSEMENT

Monsieur Joël PEZERIL, Adjoint au Maire présente aux membres du Conseil Municipal deux devis reçus de LES SERRES DE L'AGON de AGON COUTAINVILLE et du LYCEE AGRICOLE de COUTANCES relatifs à la fourniture de plantes annuelles pour le fleurissement de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis le moins disant du LYCEE AGRICOLE de COUTANCES d'un montant de 1 231.96 € TTC.

DEVIS DESTRUCTEUR

Monsieur Michel PENLAE, Adjoint au Maire présente aux membres du Conseil Municipal deux devis reçus de OLG BURO de COUTANCES relatifs à l'achat d'un destructeur de documents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis d'un montant de 208.08 € TTC.

DEVIS RELIURE ETAT-CIVIL

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de OLG BURO de COUTANCES d'un montant de 236,39 € TTC relatif à la reliure des actes d'État-Civil des 10 années, de 2013 à 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce devis.

SAISON CULTURELLE

Madame Christine BISSON et Monsieur Bastien PEZERIL soumettent aux membres du Conseil Municipal quelques propositions de saison culturelle :

- Visite guidée de Cambernon en septembre,
- Fêter la libération de Cambernon le 29 juillet 2023 (voitures militaires, apéro concert),
- Fête des Cambernonais (pique-nique),
- Proposer aux enseignantes une visite guidée de Cambernon pour les élèves en juin.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent ces propositions.

CANTINE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal qu'à partir du 1^{er} mai 2023, si accord de la majorité des parents, les repas seront faits à Monthuchon et servis à Cambernon.

Il les informe aussi qu'un courrier sera distribué dans les cartables des enfants afin que les parents donnent leur avis sur ce changement de fonctionnement et de tarification.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Compte Administratif 2022 du Budget Assainissement de la Commune.

Il se traduirait par un déficit d'exploitation de 1 674.58 € et un excédent d'investissement de 4 894.08 €.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Compte Administratif 2022 du Budget Général de la Commune.

Il devrait présenter un excédent d'exploitation de 110 245.61 € et un déficit d'investissement de 33 580.03 €.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le Budget de fonctionnement du Service Assainissement présente un déficit.

De ce fait, il est nécessaire de trouver un financement complémentaire afin de pouvoir l'équilibrer.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de réviser les tarifs de l'assainissement suivants, à savoir : 1.40 € du prix du m³ d'eau et 66 € d'abonnement.

BUDGET PRIMITIF

Les membres du Conseil Municipal travaillent sur le Budget Primitif 2023 du Budget Assainissement qui devrait s'équilibrer en exploitation pour un montant de 20 444 € et en investissement pour un montant de 15 195 €.

L'ensemble du Conseil Municipal prépare le Budget Primitif 2023 du Budget Général. Celui-ci devrait s'équilibrer en exploitation à 933 732 € et en investissement à 706 622 €.

ADRESSAGE

Monsieur Michel PENLAE informe les membres du Conseil Municipal qu'il va réunir la commission constituée de Joël, Martine, Christine et Michel afin d'avancer dans le projet d'adressage.

CONSEQUENCE DE L'EPIDEMIE DE COVID 19

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu de la Direction Départementale Des Finances Publiques De La Manche informant que la collectivité doit reverser la somme de 1 000 € (perçue en décembre 2021) à la Trésorerie. Cette dotation avait pour objet de garantir les collectivités locales des pertes potentielles de recettes liées aux conséquences économiques de l'épidémie de covid 19. La Commune n'en a pas eu besoin.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Bus France Service est maintenu pour le moment dans la Commune le mardi toutes les 5 semaines.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le mardi 11 avril 2023 à 19 h 00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 42.